[Impressum]

Objekttyp: Group

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Band (Jahr): 5 (1939)

Heft 73

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

FACHORGAN FÜR DIE SCHWEIZ, KINEMATOGRAPHIE

Johnson Janis se

REVUE DE LA CINÉMATOGRAPHIE SUISSE

V. Jahrgang · 1939 No. 73, 1. März Druck und Verlag: E. Löpfe-Benz, Rorschach — Redaktion: Theaterstraße 1, Zürich Erscheint monatlich — Abonnementspreise: Jährlich Fr. 8.—, halbjährlich Fr. 4.— Paraît mensuellement — Prix de l'abonnement: 12 mois fr. 8.—, 6 mois fr. 4.—

La Suisse va-t-elle faire concurrence à Hollywood?

On pourrait le croire. Les projets de studios cinématographiques croissent comme des champignons.

L'idée est partie, sauf erreur, de Montreux, où un comité d'action avait mis sur pied un projet fort bien étudié. Mais, pour en assurer l'exécution, devisée à Fr. 1700000, la Confédération aurait dû garantir une somme de Fr. 500000, l'Etat de Vaud Fr. 250000 et la commune de Montreux une somme égale. La commission fédérale du cinéma (ce n'était pas encore la Chambre) ayant donné un préavis négatif, le projet est resté dans ses cartons. Il est vrai que les promoteurs du studio de Montreux eurent aussi fort à lutter contre la concurrence dont ils furent alors jalousement menacés par un groupement zurichois, qui n'arriva d'ailleurs pas mieux qu'eux à réaliser son projet.

Puis, ce fut *Lugano*, qui voyait déjà son vieux château de Trevano transformé en paradis du film.

De *Berne* on annonça également des projets de studios, suivis peu après d'autres projets à *Lucerne*, *St-Gall* et *Sion*. Mais aucun ne fut mené à chef.

Pendant toutes ces discussions, un studio s'ouvrait à *Bâle-Münchenstein* (Froebenius S. A.).

Et, dès lors, il y eut un certain ralentissement dans cet emballement pour la construction de studios cinématographiques dans notre pays.

Mais voilà que l'idée reprend de plus belle et plus solidement que jamais.

C'est d'abord Neuchâtel qui se met sur les rangs.

La «Feuille d'Avis» de cette ville a publié les précisions dont nous retenons ceci:

«Au mois de mai dernier, une commission composée de cinéastes et d'hommes d'affaires anglais, entreprit un discret voyage d'études en Suisse.

Le hasard voulut qu'elle s'arrêtât près de Neuchâtel.

Des forêts proches, la proximité des gorges du Seyon, la campagne environnante, le lac, offrent, en effet, d'innombrables possibilités pour les producteurs de films.

Des plans furent établis pour la construction de trois studios, conçus selon un nouveau système.

M. Jean Humbert, conseiller d'Etat, qui a conduit tous les pourparlers avec les dirigeants de l'entreprise, a su s'entourer de toutes les garanties nécessaires.

C'est au cours de ces divers pourparlers, que certains membres de la commission d'étude se sont avisés que Neuchâtel conviendrait aussi pour un poste émetteur de radio et même pour un studio de télévision.»

Ces projets ont fait l'objet de très nombreux commentaires et ont même fort ému la Suisse allemande.

Voici quel était le plan financier de l'affaire (d'après «Le Curieux» de Neuchâtel):

Le siège social serait à Neuchâtel. Le capital de la Holding (quatre millions de francs), entièrement souscrit serait utilisé comme suit:

Deux millions de francs pour la réalisation pratique du projet radiophonique, soit: 1 400 000 fr., coût de l'installation complète de la station émettrice prévue à Chaumont (condition géographique nécessaire), et 600 000 fr. fonds de roulement pour l'exercice de la première année d'exploitation.

Deux millions de francs destinés à la construction et à l'équipement de studios cinématographiques, étant entendu que l'alimentation et la production (rentabilité) seraient également à la charge de l'entreprise.

Le financement complet des studios projetés par les intéressés anglais est assuré, si le projet de poste d'émission se réalise. La rentabilité des studios cinématographiques est garantie par une production continue de films (sujets suisses) en langue anglaise.